

DEPARTEMENT DU
TARN

ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 juillet 2026

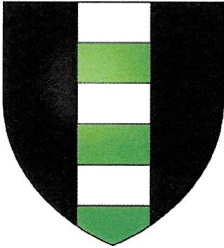
Date de transmission de l'acte: 24/07/2026

Date de réception de l'AR: 24/07/2026

081-218101871-DL_2026_059-DE

AGEDI

COMMUNE DE
MOULAYRES



Date de convocation : 17 juillet 2026

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Karine SECHERET, 2ème Adjointe.

PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, SECHERET Karine, ALBOUY Francine, Patrick CLEMENT, Patrice BLATTES, Anne-Laure VICTOR

REPRESENTES :

ABSENTS : Maud LEONARD, Richard GONNET, Brice AMALVY, Carole TOURNIER

Délibération N° DL_2026_059	EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	6	7	7	7	0	0

Orientation à donner au projet de mise en conformité de la Mairie

M. le Maire expose aux conseillers la nécessité de rendre accessible le bâtiment abritant la mairie.

Il rappelle que la commission travaux a déjà commencé à travailler sur le sujet.

Un architecte conseil ainsi qu'un paysagiste conseil travaillant avec la Direction Départementale des Territoires ont transmis à la commune deux rapports suite à leurs visites successives.

M. le Maire rappelle que deux choix s'offrent à la commune, déplacer la mairie actuelle au rez-de-chaussée du bâtiment, ce qui implique de déménager le réfectoire scolaire également, ou bien, de déplacer la cantine dans le bâtiment abritant actuellement les garages municipaux.

Il s'agit aujourd'hui de décider de l'orientation que doit prendre ce projet.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'UNANIMITE :

- De demander la réalisation des études nécessaires à la faisabilité et de réaliser plusieurs devis concernant la maîtrise d'œuvre.
- Charge le Maire de prendre les décisions nécessaires.

Karine SECHERET,
Secrétaire de séance

Laurent BAZART,
Maire

